

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-310**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière par intérim, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-310**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2006-075 concernant certaines nuisances en matière de dépôts de neige et concernant l'accès au site municipal de dépôts de neige usée* ».

Ce règlement vise à modifier l'infraction prévue à l'article 4 c) du règlement numéro 2006-075 concernant la hauteur maximale d'accumulation de neige sur un terrain pour se lire ainsi :

c) Le fait par le propriétaire, locataire ou occupant d'amonceler ou de permettre un amoncellement de neige à moins de trois (3) mètres de fils électriques sur sa propriété.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

La greffière par intérim,

Andrée BOUFFARD

AB/cp